

ANNEXE 2

Plafond de ressources des ménages à revenus modestes ou très modestes applicables en 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources des ménages à ressources très modestes*	Plafond de ressources des ménages à ressources modestes*
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 986 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Personne supplémentaire	+ 4 412€	+ 5 651€

* Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

Conditions d'éligibilité au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

- les bâtiments concernés ^{doivent avoir été ?} devront être achevés depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 et avoir été couverts, en 2018, par un contrat d'assurance garantissant les dommages incendie ou tous autres dommages ;
- les bâtiments concernés ^{doivent ?} devront avoir subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou du sol, la solidité du bâtiment et la sécurité de l'habitation ;
- il s'agit de bâtiments d'habitation regroupant un seul logement et seuls les dommages intervenus au niveau des parties à usage d'habitation sont pris en compte ;
- les travaux pris en charge correspondent à des travaux de reprise en sous-œuvre totale ou partielle et aux réparations des dommages sur la partie gros œuvre du bâtiment ;
- les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'accusé de dépôt du dossier

ANNEXE 3

Liste des pièces à fournir

Données concernant le propriétaire:

- le formulaire dûment complété
- le dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire

Données attestant la propriété et l'occupation du logement ainsi que l'assurance :

- l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations;
- l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile justifiant de l'occupation du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations;
- en cas de non occupation du logement pour une cause liée aux désordres retrait-gonflement une attestation sur l'honneur d'hébergement par un proche ou une facture liée au relogement.
- une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue une résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations;
- le numéro de permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ou tout autre élément probant attestant de ce que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017;
- une attestation d'assurance habitation au titre de l'année 2018.

Données concernant le logement et les travaux :

- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;
- deux devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;

ANNEXE 4



Aide financière liée à la sécheresse 2018 - habitat

Demande de subvention

Décret no 2020-1423 du 19 novembre 2020 relatif au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Veuillez transmettre l'original de votre déclaration à la direction départementale des territoires où se situent le bien, objet de la demande.

Je soussigné(e) : NOM..... Prénoms.....
NOM d'usage :

Adresse postale :

Date de naissance : Lieu de naissance (commune, département, pays) :

Tel : Tel secondaire :

Adresse électronique :

Déclare vouloir bénéficier des aides prévues au décret n°2020-1423 du 19/11/2020

Je certifie satisfaire aux conditions :

Le bâtiment concerné est achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017

ET

Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour

ET

J'occupe ce logement à titre de résidence principale au moins six mois par an sauf obligation professionnelle, maladie m'affectant ou cas de force majeure. En cas de dérogation décrire :

ET

Le bâtiment a subi des dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait gonflement des argiles.

Pièces à joindre obligatoirement :

- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;
- une copie du dernier avis d'imposition ;
- avis de taxe foncière sur les propriétés bâties ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile justifiant de l'occupation du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- le numéro de permis de construire, attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ou tout autre élément probant attestant de ce que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 ;
- une attestation d'assurance habitation au titre de l'année 2018 ;
- deux devis d'évaluation des prestations et travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.

Je certifie exactes et sincères toutes les informations déclarées ci-dessus.
(en cas d'informations erronées, tout avis sur la conformité de cette déclaration serait déclaré invalide)

Fait à, le

Signature